

Les internes ruent dans les brancards des HUG

L'association des médecins d'institution de Genève va entamer une action en justice pour dénoncer le non-respect de la Loi sur le travail.

Il ne fait pas bon être interne actuellement! Ce constat maussade émane de l'Association des médecins d'institution de Genève (AMIG) [1] . Excédés par le problème lancinant des heures supplémentaires aux Hôpitaux universitaires (HUG), les membres de l'AMIG ont en effet décidé d'entamer une procédure juridique, d'ici la fin de l'été, contre leur employeur. Outre la surcharge de travail, ils dénoncent la non-application de la Loi fédérale sur le travail (LTr) entrée en vigueur en janvier 2005 et exigent des mesures compensatoires rétroactives.

La nouvelle loi prévoit un maximum de 50 heures de travail hebdomadaire, ainsi que l'abolition des journées de 14 heures consécutives et des horaires de plus de 6 jours d'affilée. De plus, les heures supplémentaires tout comme le travail de nuit et du dimanche doivent être compensés par des congés et/ou une indemnité financière variant selon le nombre d'heures effectuées. «Ces mesures ne sont pas appliquées par les HUG à l'égard des internes», relève un membre de l'AMIG, qui préfère garder l'anonymat (lire ci-contre). Et d'ajouter: «certains médecins continuent à travailler parfois 26 heures continues et jusqu'à 12 jours de suite, sans percevoir aucun dédommagement!»

Mesures compensatoires

Les membres de l'AMIG sont conscients que la LTr n'est pas facile à appliquer au travail des médecins, car elle représente une révolution au sein de l'hôpital. Mais en attendant que toutes les conditions établies par la loi soient remplies, ils souhaitent que les avantages établis par un accord HUG-AMIG en mai 2001 devenu désormais caduc soient maintenus, rétroactivement au 1er janvier 2005. Cet arrangement interne prévoyait le passage de 57 à 50h hebdomadaires ainsi qu'une compensation en cas d'heures supplémentaires (deux semaines de congé pour astreinte au travail de garde et indemnités financières pour travail de nuit, dimanche, jours fériés et piquets).

«Les médecins ne se battent pas pour obtenir de nouvelles gratifications, relève notre interlocuteur. Mais ils ne peuvent accepter que ces compensations soient abolies alors que la loi n'est toujours pas appliquée.» De plus, les HUG n'ont pas encore indemnisé les heures supplémentaires du dernier trimestre 2004. «Nous n'avons plus rien à perdre», s'exclame le membre de l'AMIG

Contre-attaque des HUG?

«Les internes veulent le beurre et l'argent du beurre», estime pour sa part Bernard Gruson, directeur général des HUG. S'il reconnaît les difficultés d'application de la LTr, il souligne toutefois que le Secrétariat à l'économie (SECO) «a jugé correctes les dispositions que nous avons prises». Le chef des HUG précise également que cette «révolution» au sein de l'hôpital a été préparée pendant quatre années. «Nous sommes d'ailleurs le seul canton suisse à avoir prévu un accord interne indemnisant la surcharge de travail.»

Concernant les compensations d'octobre à décembre 2004, M.Gruson avoue qu'il existe un litige entre les deux parties.

«La grève des crayons de l'été dernier [2] nous a coûté 500000 francs, indique le patron des HUG. Tant qu'il n'y aura pas d'accord sur ce remboursement, nous n'entrerons pas en matière sur ces indemnités.» Et d'ajouter: «Si l'AMIG entame une action judiciaire contre les HUG, nous en ferons de même concernant les frais induits par la grève.»

Note :

1. L'AMIG représente les quelque mille médecins internes et chefs de clinique des HUG.
2. Du 1er juillet au 21 octobre 2004, les internes ont lancé une grève administrative, consistant à établir les factures des soins prodigués sans les transmettre au service de comptabilité.